

MARPA de l'ESTRAN



Le Conseil municipal de Préfailles, les membres du Conseil d'administration du CCAS, l'ensemble du personnel et les résidents sont heureux de vous présenter la MARPA de l'Estran.

Information aux Préfaillais :

Possibilité de déjeuner au sein de la Marpa (sur inscription, 48H à l'avance).

Toutes les activités proposées sont accessibles gratuitement aux habitants âgés de plus de 60 ans.

Pour tout besoin d'information complémentaire,
contactez l'équipe au 02 55 52 01 40

La MARPA de l'Estran est un ensemble de 30 logements individuels et privatifs destinés aux personnes âgées de 60 ans et plus (et par dérogations aux personnes de moins de 60 ans). Une équipe de professionnels est présente quotidiennement afin d'y assurer votre sécurité, et de vous proposer services et animations.

LA MARPA DE L'ESTRAN

Elle a pour mission d'accueillir et d'accompagner les personnes âgées de 60 ans et plus originaires de Préfailles ou de ses environs.

Lieu de vie convivial et chaleureux, la MARPA de l'ESTRAN préserve l'autonomie et l'indépendance.

Le personnel de la MARPA de l'ESTRAN

Le personnel de la MARPA de l'ESTRAN a pour mission d'accueillir et accompagner les personnes dans leur vieillissement au travers d'une écoute chaleureuse, une ambiance conviviale et un accompagnement personnalisé tout au long de la journée.

L'ensemble du personnel veille au respect des droits et libertés des résidents et de leurs familles.

La direction a pour mission de gérer, d'animer la résidence et de coordonner les interventions médico-sociales auprès de chaque personne. Elle est assistée d'une équipe d'agents polyvalents d'accompagnement et d'un cuisinier. L'équipe s'attache à conserver un caractère familial tout au long du séjour de la personne, lui assurant bien-être et sécurité.

Les intervenants extérieurs

Pour répondre à l'ensemble des besoins de ses résidents, la MARPA de l'ESTRAN s'appuie sur des professionnels de santé médicaux et paramédicaux et services existant localement (infirmière, pédicure, kinésithérapeute, coiffeuse, auxiliaires de vie, ...). Chacun peut donc poursuivre sa relation avec son médecin, son infirmière, mais également son aide à domicile.

La sécurité

La sécurité est assurée 24 heures sur 24 par le personnel et par un système de téléassistance (médaillon) qui est fourni à chaque résident à son arrivée et qui lui permet de faire appel en cas de nécessité de jour (présence du personnel sur site de 7h15 à 21h00) comme de nuit (astreinte).

Les logements

La MARPA de l'ESTRAN est un établissement entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite.

Tous disposent d'une Kitchenette, d'une salle de bain et d'un WC, d'un branchement pour une machine à laver, d'une prise téléphone avec connexion internet et d'une prise pour le branchement d'un téléviseur. De plus, chaque logement possède une porte fenêtre donnant sur un espace extérieur.

Le résident est libre de meubler et de décorer son appartement en fonction de ses souhaits.

Les espaces communs

La MARPA de l'Estran dispose d'une salle à manger pouvant accueillir jusqu'à 34 personnes matin, midi et soir. Espace de tranquillité et de rencontres, ce lieu est équipé d'un coin salon avec télévision, il sert également de lieu d'animation et de convivialité pour participer aux différentes activités quotidiennes ou festives.

Un espace famille est également disponible. Il rend possible l'organisation de repas ou de goûter dans un espace privatisé. Pour cela, il est nécessaire de réserver la salle en amont pour vous assurer de sa disponibilité. C'est aussi un lieu plus intime qui permet de s'y retrouver pour discuter.



Les prestations

Les repas

La résidence propose aux résidents et à ses invités, selon les modalités prévues au règlement de fonctionnement, un service de restauration ouvert du lundi au dimanche. **La présence au déjeuner est obligatoire 6 jours sur 7** afin de faciliter la rencontre avec les autres résidents et de s'inscrire à minima dans la vie de la MARPA.

Les repas peuvent être préparés et consommés par la personne dans son domicile individuel équipé à cet effet.

Le cuisinier de la Marpa réalise une alimentation de qualité en favorisant le circuit court et des produits issus de l'agriculture biologique.



L'animation

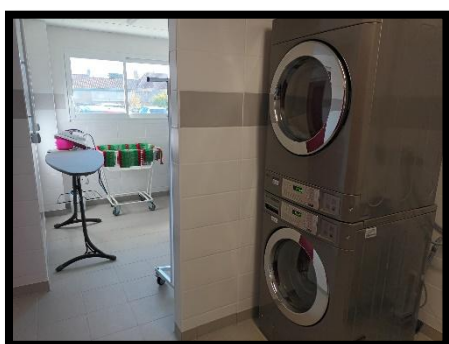
La MARPA de l'ESTRAN s'efforce de répondre aux attentes des résidents et elle incite les échanges en favorisant l'intégration dans la vie locale. Les activités de loisirs sont proposées gracieusement, seules les manifestations les plus onéreuses entraînent une demande de participation financière.

Un programme d'animation est constitué. Des activités variées sont proposées et visent à préserver le lien social, à profiter de moments conviviaux, à maintenir l'autonomie.

L'entretien du linge

Il est possible d'entretenir son linge par soi-même, avec l'aide d'un proche, de la famille ou encore d'un service extérieur. La résidence dispose d'un service de blanchisserie interne.

Elle assure l'entretien des vêtements, du linge de toilette.



Sorties et Visites

Les sorties quotidiennes et les visites sont totalement libres. Vous pouvez recevoir des visites de vos proches ou amis. La salle de vie collective, la salle famille, les espaces aménagés extérieurs sont à votre disposition pour vous permettre de passer un moment de détente et accueillir vos proches.

Les aides

La MARPA de l'ESTRAN n'a pas vocation à se substituer aux familles, mais exceptionnellement peut offrir un soutien aux démarches administratives, médicales ou en lien avec la vie quotidienne avec la participation active des proches. Plusieurs types d'aides peuvent-être sollicités en fonction de la situation du résident :

APL	APA	ASD
<ul style="list-style-type: none">• ALLOCATION PERSONNALISEE AU LOGEMENT• La demande se fait auprès de la CAF ou de la MSA• C'est une allocation délivrée sous conditions de ressources• Elle est versée à la MARPA de l'ESTRAN et déduite de la facturation• La demande se fait directement auprès des services de la CAF	<ul style="list-style-type: none">• ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE• Elle sert à financer des prestations liées à la perte d'autonomie• Elle est versée directement au résident• La demande peut se faire auprès du CCAS de la commune	<ul style="list-style-type: none">• AIDE SOCIALE DEPARTEMENTALE A L'HEBERGEMENT• Elle se destine aux personnes ne disposant pas assez de ressources pour financer leur hébergement• Elle est versée directement au résident sous conditions de ressources.• Elle est versée par le département• La demande peut se faire auprès du CCAS de la commune

TARIFS 2025 MARPA DE L'ESTRAN

LOYER	390 €
CHARGES LOCATIVES (chauffage, eau, ordures ménagères)	204 €
CHARGES MUTUALISÉES DE FONCTIONNEMENT	796 €
TOTAL CHARGES FIXES	1 390 €

PRESTATIONS ANNEXES		
Petit-déjeuner	Unité	2,25 €
Déjeuner	Unité	9,15 €
Diner	Unité	7,10 €
Forfait ligne téléphonique	Forfait mensuel	13 €
WIFI	Forfait mensuel	6 €
Forfait entretien du linge	Forfait mensuel	26 €

PRESTATIONS AUX ACCOMPAGNANTS ET AUTRES TIERS		
Petit-déjeuner et/ou goûter - Invité ou personne extérieure	Unité	4,10 €
Repas Déjeuner Invité - Invité ou personne extérieure	Unité	13,20 €
Repas Diner Invité - Invité ou personne extérieure	Unité	11,15 €
Repas déjeuner régulier (Préfaillais)	Unité	10,15 €
Chambre Famille	Nuitée	80,00 €
Ménage chambre famille	Forfait	50,00 €
Caution chambre famille	Forfait	150,00 €